



ARRETE N°2025-10-AR-1505
CH
CIRCULATION INTERDITE

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Route,

VU les conditions et risques de perturbations météorologiques (tempête),

CONSIDERANT l'article L 2212-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire est chargé de la police municipale ;

CONSIDERANT l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que la police municipale a pour objet d'assurer la sûreté et la commodité des passages dans les rues et voies publiques,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire l'accès sur les promenades du Plat Gousset et Auguste Bluysen :

ARRETE

ARTICLE 1 **Par précaution, les promenades du Plat Gousset et Auguste Bluysen** seront interdites au public **du mercredi 22 octobre 2025 à 17h00 au vendredi 24 octobre 2025 à 09h00.**

ARTICLE 2 Seuls les employés des services municipaux, la police municipale Pluricommunale, la police nationale et les services de secours sont autorisés à cheminer sur les promenades pour des raisons de services et de prévention auprès des personnes imprudentes.

ARTICLE 3 La Ville de GRANVILLE ne pourra être tenue responsable des accidents pouvant survenir du fait de l'inobservation de la réglementation.
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Une signalisation appropriée destinée à informer le public du danger existant sera mise en place par les Services de la Ville.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi que sur les promenades mentionnées ci-dessus

ARTICLE 6 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 22 OCTOBRE 2025

ARRETE N°2025-10-AR-1505

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

DESTINATAIRES	NOMBRE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Groupe Presse	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Sylvain CLEMENT	@
Emmanuel MELAIN	@
Mickaël AUVRAY	@
Groupe réunion des services	@
Services Techniques	@
L'Archipel	@
Service Location des salles	
Salle du Plat Gousset	@
	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr